



## COMPTE – RENDU

### Conseil d'administration du samedi 4 février 2012

Le Conseil d'administration de l'association Siam Amap'Orte s'est réunie au 24 rue fautras à Brest de 13h30 à 15h.

#### Présents :

Hélène CLAIRET, Céline ROYER, Fanny VIALE, Amélie GLOAGUEN, Pierre-Henri QUELEN, Emilie PEUZIAT, Guillaume DENIL

#### Absents :

Valérie LAZENNEC

#### Excusés :

Claire AUMEUNIER, Claire HEMON

#### Avec comme ordre du jour :

- Désignation des rôles pour chaque membre du CA
- Renouvellement des adhésions à l'Attribut, MIRAMAP et la MAB29
- Archivage des données 2011
- Renouvellement des certifications bio des producteurs
- Téléphone de l'association : création d'un message vocal
- Gestion des permanences pour les renouvellements de contrat et d'adhésion
- Proposition de suppression du joker
- Proposition de création d'un nouveau blog
- Problème de remboursement de Remi Balze

#### Débats :

/

#### Décisions :

La composition du nouveau C.A est la suivante :

- Présidente : Céline ROYER ; Vice-Présidente : Fanny VIALE
- Secrétaires : Claire AUMEUNIER et Pierre-Henri QUELEN
- Trésoriers : Amélie GLOAGUEN et Guillaume DENIL
- Responsables de la distribution : Emilie PEUZIAT et Claire HEMON
- Représentants des producteurs : Valérie LAZENNEC et Hélène CLAIRET avec l'ensemble des autres producteurs comme suppléants

Les coordonnées de chacun sont transmises à la présidence pour déclaration en sous-préfecture des changements opérés

Renouvellement des adhésions à l'Attribut, MIRAMAP et la MAB29

- L'Attribut : l'adhésion pour l'année 2012 de Siam Amap'Orte est fixée à 120€
- MIRAMAP : l'AG du mouvement interrégional est fixée le 18 février à Paris. Le conseil décide d'attendre d'avoir un compte-rendu des décisions prises à cette AG avant de renouveler éventuellement une adhésion de 20€ à MIRAMAP. Pierre-Henri QUELEN pourra peut-être se rendre à cette AG et représenter Siam Amap'Orte.

Archivage des données 2011

- Les codes d'accès seront communiqués aux producteurs
- L'ensemble des documents de 2011 seront archivés sur le google doc ainsi que sur une clé USB
- Il est demandé à l'ensemble des membres du C.A de rassembler l'ensemble des documents 2011 sur google doc et que les archives papier soient rassemblés au siège de l'association
- Le tri et le remplissage de la clef seront assurés par la présidence

Renouvellement des certifications bio des producteurs

Les chargés de la distributions doivent demander aux producteurs leur certification AB 2012. Celles-ci sont à transmettre aux secrétaires pour publication sur le blog

Téléphone de l'association : création d'un message vocal

- Emilie va créer un message vocal en y communiquant son numéro et celui de Claire H. (si elle est d'accord) afin de permettre aux adhérents, en cas d'urgence, si le portable de l'association est éteint, puisse joindre quelqu'un du conseil d'administration

Gestion des permanences pour les renouvellements de contrat et d'adhésion

- Samedi 4 février : Amélie, Fanny, Emilie, de 15h à 17h
- Mercredi 8 février : Claire A, Amélie, Pierre-Henri, de 16h à 18h

Gestion des nouveaux adhérents : assurée par la présidence, comme toutes les relations avec l'extérieur

Proposition de suppression du joker

- Suppression votée à l'unanimité, le système d'intermittent étant jugé performant

Proposition de création d'un nouveau blog

- Le problème de la publicité sur le bloc actuel est évoqué
- Claire A et Pierre-Henri doivent en discuter ensemble
- Pb : faire attention si création de bien changer le référencement de Siam Amap'Orte sur l'ensemble des sites où elle est déjà listée et à indiquer sur l'ancien blog la nouvelle adresse

Problème de remboursement de Remi Balze

- L'intermittent qui a été désigné n'a pas pu avoir le pot de crème fraîche de Remi (pris par erreur par Antoine HORELLOU) et Emilie a oublié de lui donner son pain. Du coup il n'a pas payé l'intégralité du panier de Remi qui se retrouve ainsi lésé. La responsabilité en incombe à l'association.
- Décision : il sera demandé à Antoine de rembourser le pot de crème fraîche de Remi et l'association prendre en charge le dédommagement du solde (le pain) pour Remi, soit une somme de 3,20€.